Utilisation en sécurité d'un échafaudage roulant - Recyclage

REFERENCE: SEC110
Formateur: LEON KREMER s.à r.l.

4.0 Heures

Description

Après avoir suivi la formation de base, les monteurs / contrôleurs / utilisateurs d'échafaudages roulants doivent suivre une formation de recyclage tous les 5 ans. Le contenu de la formation est conforme à la recommandation n°18 de l'Association d'Assurance Accident

Objectifs

Après avoir suivi la formation de base, les monteurs / contrôleurs / utilisateurs d'échafaudages roulants doivent suivre une formation de recyclage tous les 5 ans.

Public cible

Monteurs / contrôleurs / utilisateurs d'échafaudages roulants

Contenu

Le contenu de la formation est **conforme à la recommandation n°18 de l'Association d'Assurance Accident** (www.aaa.lu).

Elle inclut une partie théorique et une partie pratique, ainsi qu'un test (théorique et pratique).

Pédagogie

Présentations illustrées, discussions, exercices pratiques

Indications

La formation est reconnue par l'Association d'Assurance Accident.

Conformément au Code du Travail, seuls les candidats déclarés aptes par le Médecin du Travail peuvent participer à cette formation. L'employeur, son représentant ou à défaut le candidat lui-même assument la responsabilité de cette vérification préalable.

Avant le début de la formation, nous devrons recevoir impérativement :

- la preuve qu'une formation antérieure a déjà été réalisée il y a moins de 5 ans